

---

## MEMO

---

**A:** Organisations de la région  
**De :** Véronique Morin, Médecin conseil, Direction santé publique du Nunavik  
**Date:** 22 février 2021  
**Objet:** Programme de gestion des entrées Nunavik-modification de l'âge minimal visé pour le dépistage

---

Nous apportons à votre attention une modification de l'âge pour lequel un test est requis pour permettre l'entrée sur le territoire dans le cadre du programme de gestion des entrées au Nunavik.

À partir de maintenant, les voyageurs de **6 ans et plus** devront se faire dépister pour voyager vers le Nunavik (test pré-départ) ainsi qu'au 7<sup>e</sup> jour suivant leur arrivée sur le territoire. Les exemptions et autres conditions seront les mêmes que pour la population générale de voyageurs. (Les recommandations précédentes rendaient le dépistage obligatoire pour les 10ans et plus seulement).

Une période de grâce sera effective pour 1 mois : si un voyageur âgé de 6 à 9 ans se présente le jour de son vol, sans avoir été dépisté dans les 96 heures précédant son départ, il sera autorisé à voyager. Pendant la période de grâce, un enfant de 6 à 9 ans ayant voyagé sans test négatif pré-départ devra se faire dépister à son CLSC dès son arrivée sur le territoire. Il est de la responsabilité des parents de prendre rendez-vous au CLSC de leur communauté pour se faire. Une fois la période de grâce terminée, un enfant sans test pré-départ pourrait se voir refuser l'embarquement.

Pour prendre rendez-vous ou pour toute information concernant le dépistage en pré-départ, veuillez contacter la clinique des voyageurs du Nunavik par courriel : [rdv-ntc.nrbhss@ssss.gouv.qc.ca](mailto:rdv-ntc.nrbhss@ssss.gouv.qc.ca) ou par téléphone : Tél. au 1-514-341-8888 ou sans frais au 1 833 341-3888.

Merci de votre collaboration.